

**Convention de partenariat entre La scène nationale de l'Essonne Agora-Desnos et la  
Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois**

**Décision N° 2022-196**

**LE MAIRE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal N° 14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la volonté de la Municipalité d'engager un partenariat dans le cadre de la saison *d'été 2022* avec la Scène nationale de l'Essonne, autour du spectacle « *Klug* » de Morgan Euzenat et du spectacle « *vaannila* », proposition artistique en déambulation dans l'espace public.

VU les propositions de Mr Christophe Blandin-Estournet, agissant au nom et pour le compte de la scène nationale de l'Essonne Agora-Desnos, de programmer « *Klug* » le mardi 12 juillet 2022 à 11h30 et 18h30 Avenue Gabriel Peri et « *vaannila* » le lundi 29 août 2022 à 10h30 et 15h30 au Parc Pierre.

**D E C I D E**

**DE SIGNER** les conventions avec la scène nationale de l'essonne,

**LA SCÈNE NATIONALE DE L'ESSONNE** assume la totalité des dépenses artistiques, techniques et logistiques liées aux spectacles.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,  
Le 13/07/2022,

**Frédéric PETITTA**  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois  
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

